

**Assemblée générale
d'Indecosa-CGT
Octobre 2017**

**Congrès HLM :
territoire et nouveau
quinquennat**

**Baisse des dotations
et casse de services
publics**



COUPURES D'EAU
L'interdiction
doit être
respectée

État des lieux LOGEMENT DES FRANÇAIS

L'action d'Indecosa-CGT auprès des locataires est une part importante du travail réalisé par l'association. Tous les quatre ans, des élections viennent confirmer la nécessité de cet engagement. Ce dossier dresse un aperçu du contexte général dans lequel les militants se mobilisent.



ETATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION, RÉFORME OU... TRANSFORMATION ?



Promis par Emmanuel Macron lors de la campagne présidentielle, les Etats généraux de l'alimentation, lancés le 20 juillet à Bercy, démarrent leurs travaux cette semaine, avec l'ambition affichée par le ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert, d'opérer « une réforme sans précédent, qui doit permettre aux agriculteurs de vivre correctement ». (...)

Premier chantier : la création et la répartition de la valeur, du champ aux rayons du magasin.

Cinq réunions de soixante personnes au plus, représentant tous les maillons de la chaîne, vont se pencher sur la question d'ici à la fin septembre pour faire des propositions « mûres » à cette date. (...)

Deuxième chantier : comment produire « une alimentation plus saine et plus sûre, durable et accessible à tous ». (...)

Extrait de « Alimentation : Travert promet... » M.J. Cougard, Les Echos

Indécosa-CGT, association de consommateurs agréée, précise qu'elle n'a pas été conviée, malgré sa demande, à participer aux groupes de travail, au même titre que plusieurs autres associations invitées.

Concernant la production d'une alimentation plus saine et plus sûre, notre association considère que l'agriculture biologique mérite le soutien nécessaire à la hauteur de ces enjeux. Elle rappelle que des scandales sanitaires se produisent de façon récurrente (vache folle, viande avariée au Brésil, lasagnes à la viande de cheval, etc...) et très récemment les œufs contaminés au Fipronil. Pour prévenir ces scandales à répétition, notre association estime indispensable le renforcement des contrôles sanitaires.

Indécosa-CGT annonce, par ailleurs, qu'elle participera à un débat sur le thème de l'alimentation, à la Fête de *L'Humanité*, à l'Espace Bretagne, le samedi 16 septembre 2017 à 14h30 avec la participation de Martine Sellier et de Xavier Compain, entre autres.

CH. M

COUPS DE GUEULE

LES SERVICES PUBLICS NE SONT PLUS CE QU'ILS ÉTAIENT

Nous nous en étions aperçus et, sans être taxés de passistes, il y a un minimum à assurer. En effet, une personne très âgée de ma famille, qui assure les actes de la vie courante et notamment ses comptes, a eu besoin de joindre la "Banque postale". Etant malentendante, elle me demande de téléphoner au "3639" numéro qui figure sur son relevé de compte pour joindre le service client.

Après quelques minutes à pianoter sur le cadran du téléphone fixe, je tombe sur un serveur vocal qui me demande son identifiant et le code pour accéder à ses comptes dans l'attente d'un agent "en chair et en os" susceptible de résoudre le problème.

J'ai enfin pu obtenir satisfaction gratuitement, l'origine du problème étant dû à un bug de la Banque postale et de la Poste. Mais ce qui m'énerve le plus, c'est le manque de respect pour l'utilisateur (ou le client).

Si vous êtes âgé, handicapé (malentendant), isolé et que vous n'avez pas d'internet, vous ne pouvez pas joindre la "Banque postale" et donc ne pouvez pas régler votre problème. De plus, les locaux neufs sont fermés pour travaux pendant deux mois. La Poste la plus proche est située à environ 10 minutes de voiture. Non, nous n'habitons pas en rase campagne ! ...Mais à proximité de "Disneyland" en Seine-et-Marne au bout de la ligne A du RER dans une ville champignon de 30 000 habitants.

Françoise Richel

A VOTRE AVIS

CRISE DU LOGEMENT CHEZ LES YAOURTS !

Dans une grande surface d'Argenteuil, alors que je faisais remarquer que plusieurs packs de "16 yaourts" dont la date limite de consommation était arrivée à échéance devaient être changés de rayon, l'employé me répond d'une manière très agressive : où voulez-vous que je les mette ?

Bêtement, je pensais que les produits à consommer le jour même devaient être signalés et vendus moins cher ! ...

Mais... lorsqu'il n'y a pas de place ?...

Josette Clavier

A NOS LECTRICES ET LECTEURS

Après rédaction et mise en page des articles, chaque numéro fait l'objet d'une relecture scrupuleuse pour correction (fautes d'orthographe, césures, doublons...) avant transmission de la maquette finalisée à l'imprimeur.

Il s'avère que les corrections demandées, pour le précédent numéro, n'ont pas toutes été effectuées. Par mégarde, une page a été oubliée et il n'était plus possible d'y remédier.

Merci pour vos remarques et suggestions.

Le comité de rédaction



■ Page 2: Actualités

États généraux de l'alimentation, réforme ou... transformation ?

■ Page 4 à 6: Vie nationale

Assemblée générale d'Indecosa-CGT - 17-20 octobre 2017

Congrès HLM : territoire et nouveau quinquennat

Baisse des dotations et casse de services publics

■ Pages 7 à 12 : dossier



■ Pages 13 à 14 : Vie locale

Bourges • Orne • Cher

■ Page 15 : Fiche pratique

Coupages d'eau : l'interdiction doit être respectée

ÉDITO

La dangereuse politique anti pauvres du gouvernement Macron

Dans une posture toute jupitérienne, Emmanuel Macron, le nouveau président des riches, des banquiers et des financiers, à peine élu, n'a rien trouvé de plus intelligent, au prétexte fallacieux de réduire les dépenses publiques, que d'attaquer les gueux (les sans-dents, aurait dit son prédécesseur) au porte-monnaie, en réduisant les aides au logement (APL, ALF et ALS) d'un misérable 5 € par mois.

Perçue d'emblée comme une mesure injuste, inefficace et contreproductive, elle constitue assurément pour ses initiateurs une faute politique majeure, aux effets ravageurs garantis.

En effet, une fois de plus, le gouvernement s'en prend aux plus démunis pour abonder les caisses de l'État de 140 millions d'euros, alors qu'au même moment il annonce une baisse de l'impôt sur la fortune pour les plus riches de 4 milliards d'euros.

MOBILISATION LE 12

SEPTEMBRE POUR

COMBATTRE LA POLITIQUE

DE RÉGRESSION SOCIALE

DU GOUVERNEMENT

MACRON

Cette décision devrait concerner 6,5 millions de ménages dont 800 000 étudiants et aurait des conséquences néfastes sur leur pouvoir d'achat.

Alors que le nombre de mal logés ne cesse de croître, que le niveau des expulsions sans solution de logement n'a jamais été aussi

élevé, que le logement est le premier poste de dépense des ménages, le gouvernement entend encore une fois rogner sur les droits des locataires les plus démunis.

Pour une autre politique du logement véritablement sociale, il y a urgence tout d'abord à nous mobiliser pour empêcher l'adoption de la mesure.

Alors qu'il y a nécessité à réorienter les choix budgétaires vers le logement social tout en contribuant à l'aide à l'accession à la propriété, qu'il y a nécessité à réorienter les aides qui permettraient de baisser le niveau des loyers et ainsi améliorer le pouvoir d'achat des citoyens, le gouvernement, par un décret du 20 juillet 2017, a décidé d'annuler 130 millions d'€ de crédits et 185 millions d'€ d'autorisations d'engagement destinés à l'amélioration de l'habitat. Ces financements devaient permettre notamment la construction de 12 000 logements sociaux (PLAI).

Toutes les mesures décidées par ce gouvernement, telles que la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages, la baisse de 13 milliards du budget des collectivités territoriales sur cinq ans, l'annulation de crédits à hauteur de 300 millions d'euros, nouvelle purge pour les collectivités et les services publics, la hausse de la CSG... portent atteinte, en restreignant leurs moyens, à la démocratie locale et aux consommateurs.

D'où la nécessité de participer aux initiatives qui iront dans le sens de la préservation des droits citoyens :

Autant de raisons pour se mobiliser fortement le 12 septembre 2017 et au-delà, pour combattre la politique de régression sociale de ces néo-politiciens ni de gauche... ni de gauche.

Jean-Jacques Neyhouser, secrétaire national

AGENDA

Septembre

- 5 Bureau national
- 12 Manifestation contre la loi travail
- 16-17 journées européennes du patrimoine
- 19-20 CA national
- 21 Journée internationale de la paix
- 26-28 Congrès HLM, Strasbourg

Octobre

- 2 Journée mondiale de l'habitat
- 5 Bureau national
- 9-13 Formation assurance, Courcelle
- 16 Journée mondiale de l'alimentation
- 17-20 AG nationale statutaire, Balaruc

2017 Année internationale du tourisme durable pour le développement

“ Vous trouverez aussi nos articles dans le journal « ENSEMBLE » des syndiqués de la CGT et dans le magazine « VIE NOUVELLE » de l'Union confédérale des retraités CGT ”

Information Indecosa. Case 1-1. 263, rue de Paris - 93516 Montreuil CEDEX -
Tél. : 01 55 82 84 05 Fax : 01 48 18 84 82
email : indecosa@cgt.fr Site : www.indecosa.cgt.fr
Directeur de la publication : Claude Bruley . Rédacteur en chef : Christian Méchain .
Comité de rédaction : Solange Fasoli, Arnaud Faucon, Alicia Girardin, Christian Méchain . Rédaction dossier : Michèle Berzosa . Iconographie et mise en page : Pascale Lecomte • Bimestriel imprimé par Imprimerie Grenier. 115/117 avenue Raspail 94250 Gentilly. Prix de vente : 4 euros au numéro. 6 numéros par abonnement annuel : 20 euros. N° de commission paritaire : 0420 G 86486. Imprimé sur papier recyclé.



ASSEMBLEE GENERALE INDECOSA

Déroulement de l'AG :

MARDI 17 OCTOBRE

Accueil des délégués à partir de 15h

MERCREDI 18 OCTOBRE

9h00-12h45

Élection du bureau de l'AG
Intervention d'accueil,
Rapport d'activité 2014-2017
Débat et vote,
Rapport financier 2014-2017
Rapport de la CFC
Approbation des comptes 2016
Débat et vote

14h00-18h30

Parole aux associations
Bilan d'activité des associations,
Liens entre l'association nationale et les
associations départementales
Liens entre INDECOSA-CGT et la CGT
Commission des candidatures
Repas / soirée libre

JEUDI 19 OCTOBRE

9h00-12h45

La démarche d'INDECOSA-CGT
Axe santé et discussion
International

14h00-18h30

Axe logement et préparation des
Élections des locataires
Débat
Présentation des candidatures au
Conseil d'Administration et à la CFC
Débat et vote,
Réunion du CA (élection du bureau et de
la présidence)
Compte-rendu du CA
Conclusion

20h00

Repas fraternel

VENDREDI 20 OCTOBRE

Retour des délégués



Notre association de consommateurs Indécosa-CGT tiendra son Assemblée générale du 17 au 20 octobre 2017 à Balaruc-les-Bains dans l'Hérault (34).

En 1979, la CGT et toutes ses structures décidaient de créer leur association de défense des consommateurs dans le prolongement des revendications au travail, la nécessité de poursuivre avec et pour les salariés, les revendications dans toutes les composantes de la vie, consommation (énergie, eau, alimentation, etc.), santé, logement.

Chaque syndiqué de la CGT est adhérent de droit à Indécosa-CGT

Chaque structure de la CGT est membre fondateur d'Indécosa-CGT. A ce titre, vous avez, nous avons, une responsabilité collective à faire vivre notre association au service de tous les salariés : consommateurs, usagers, citoyens, contribuables.

L'Assemblée générale est un temps fort annuel pour mesurer la place, l'action d'Indécosa-CGT. Cette année, avec une Assemblée générale statutaire, nous aurons à renouveler le Conseil d'administration et mettre en œuvre le dossier « une force pour la défense et l'action des consommateurs salariés » qui sera adopté au Conseil d'administration de septembre.

LA TRIBUNE LORS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE
NOVEMBRE 2014, QUI A VU
UN RENOUVELLEMENT AVEC
L'ÉLECTION DE MARTINE
SELLIER COMME PRÉSIDENTE

Pour le renouvellement du Conseil d'administration, toutes les structures de la CGT peuvent déposer des candidatures. Celles déposées par les associations départementales d'Indécosa-CGT doivent comporter l'accord de l'Union départementale CGT. L'enjeu est le même que dans toutes les structures de la CGT, rajeunissement, féminisation, etc.

Lors de cette AG, nous aurons à disposition des fiches repères de la consommation. Elles ont été conçues et préparées en complémentarité et en prolongement des repères revendicatifs de la CGT. Elles se veulent être au service de l'action des salariés, consommateurs, usagers et citoyens. A chaque association départementale d'Indécosa-CGT de s'en emparer avec l'ensemble des organisations de la CGT.

Indécosa-CGT prend toute sa place dans le rassemblement pour changer les conditions de travail et de vie des salariés consommateurs.

Notre AG 2017, un temps fort tourné vers l'avenir.

Martine Sellier, Présidente

-CGT 2017



LES FICHES REPÈRES INDECOSA-CGT

PRÉAMBULE

- 1• Indécosa-CGT, un rôle et des objectifs à réaffirmer
- 2• La démarche d'Indécosa-CGT
- 3• Le mouvement consommériste et les institutions ;
 - N°1 Développement durable au service de l'humain
 - N°2 Prix et pouvoir d'achat, une question de dignité
 - N°3 Banque crédit, au service des salariés consommateurs
 - N°4 Une question d'égalité : la santé
 - N°5 Plus d'efficacité sociale dans les Services publics
 - N°6 L'énergie, un bien commun indispensable à la vie
 - N°7 Un droit inaliénable : le logement
 - N°8 Une nécessité collective : les transports
 - N°9 Politique de l'eau : essentielle à la vie
 - N°10 Alimentation, un équilibre indispensable
 - N°11 Mondialisation de la production et des échanges : choix et préoccupations nouvelles pour les consommateurs

EN BREF...

Logement

Copropriétés en difficulté

D'après le ministère du Logement, sur les 600 000 copropriétés existantes sur notre territoire, 100 000 présentent des fragilités. Rappelons que les trois quarts d'entre elles ont été construites avant 1949. Leur fragilisation constitue l'angle mort des politiques de renouvellement urbain. Dans des quartiers où des efforts budgétaires sans précédent ont été réalisés par les pouvoirs publics, où la qualité de l'offre de logements locatifs sociaux s'est nettement améliorée, les copropriétés sont souvent laissées à leur sort. Ces logements collectifs s'apparentent de plus en plus à un parc social de fait. La politique du logement devrait s'articuler entre production nouvelle et préservation du bâti existant, social comme privé.

D'après Y. Borde – Les Echos - juillet 2017

Logement

Précarité énergétique

Le ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, a présenté le 6 juillet 2017 le Plan climat du quinquennat, dont l'axe 3 est intitulé : « Faire de la rénovation thermique une priorité nationale et éradiquer la précarité énergétique en 10 ans ». Il préconise comme priorité nationale la disparition des passoires thermiques en renforçant la rénovation thermique des bâtiments. Outre l'évolution ou la création d'outils efficaces et centrés sur la performance énergétique (crédit d'impôt transition énergétique, TVA à taux réduit, éco-PTZ, certificats d'économie d'énergie, tiers financement, soutiens de l'Ademe et de l'Anah), les propositions porteront sur une gouvernance et un pilotage renforcés et coordonnés des actions publiques en matière de rénovation énergétique, afin d'éviter la dispersion des priorités et des objectifs actuels, et sur le développement de solutions de financement adaptées. **D'après onpe.org**

Lire notre article « Précarité énergétique : une journée d'étude réussie » IN n° 170 novembre-décembre 2016

Construction

Malfaçons en augmentation

La qualité des constructions des appartements et des maisons se dégrade, les malfaçons ont été multipliées par deux en l'espace de dix ans. En 2015, les assureurs ont versé 729 millions d'euros au titre des sinistres liés aux logements neufs mal conçus. C'est un bond de 14 % par rapport à 2014, qui avait vu déjà une hausse de 11 %. Selon les chiffres de l'observatoire 2017 de l'Agence qualité construction, ces dépenses de réfection ont plus que doublé en dix ans (352 millions en 2006).

D'après L. Maugain - 60 millions de consommateurs - septembre 2017

LOGEMENT

Congrès HLM, territoires et nouveau quinquennat

Comme chaque année le congrès de l'Union Sociale pour l'Habitat est un moment très attendu pour la politique du logement social. Cette année il se déroulera à Strasbourg du 26 au 28 septembre 2017.

Le thème du congrès «*HLM & territoires, quelles perspectives pour le nouveau quinquennat ?*» ne nous laissera pas indifférent.

Jean-Louis Dumont, président de l'Union sociale pour l'habitat, nous décline ce thème dans l'extrait de sa présentation de l'avant-programme :

«De la décentralisation initiée il y a 35 ans, au nouveau fait territorial dorénavant totalement ancré et marqué par l'émergence des grandes régions et des métropoles, les organismes HLM ont été amenés à repenser leur organisation, leurs stratégies pour répondre à des besoins globaux, dans des approches locales.

Plusieurs réformes essentielles et nouveaux enjeux sont venus amplifier ce mouvement.

La réforme territoriale, qui s'accompagne de l'émergence d'intercommunalités puissantes et de la création de grandes régions, réorganise la carte des pouvoirs locaux et territoriaux. Elle change le cadre d'intervention des organismes. (...)

À Strasbourg, alors que s'ouvrira un nouveau quinquennat, nous voulons nous consacrer à l'analyse de ces "petites révolutions", et affirmer les organismes comme de véritables partenaires des territoires et des politiques publiques de développement du logement social ».

Promesses non tenues

Comme chaque année, au Congrès, nous entendons les généreuses promesses des représentants du gouvernement, celles-ci sont généralement contredites dans les faits quelques semaines plus tard. Déjà, en début d'été, le nouveau gouvernement a pris une décision socialement injustifiable de baisse de 5 euros par mois des APL, il a ensuite, par décret (n° 2017-1182 du 20 juillet 2017) et

sans concertation, annulé des crédits 2017 pour la production de logements sociaux, conduisant au renoncement de 12 000 logements PLAI (logements sociaux aux loyers les plus bas).

Visibilité de notre association

Pour Jean-Louis Dumont, président de l'USH : *« Après une décision prise à la hussarde sur les APL, ce sont maintenant les logements très sociaux qui sont dans le « viseur de Bercy » alors que le gouvernement annonce une "loi sur le logement" à l'automne. Il est temps de revenir à la raison, de prendre la mesure des difficultés des familles les plus modestes et d'ouvrir une réelle concertation dans l'intérêt des politiques de solidarité afin d'assurer des conditions de logement et des conditions de vie décentes à tous nos concitoyens ».*

Notre présence au Congrès et notre visibilité se justifient d'autant plus.

Notre association sera visible par l'ensemble des congressistes avec la distribution de notre tract. Elle sera présente avec l'organisation, une nouvelle fois, d'une rencontre des administrateurs Indécosa-CGT et des mandatés CGT dans les diverses structures du logement social (ESH, OPH, Action logement...) ainsi que des militants impliqués dans des collectifs logement. Nous débattons du rôle et de l'implication des collectifs dans les territoires, de la façon d'organiser ces collectifs, des élections fin 2018 dans le logement social, des revendications CGT et Indécosa-CGT dans le domaine du logement, de la façon de défendre et faire progresser les intérêts des locataires du logement social.

Christian Méchain

BASSE DES DOTATIONS ET CASSE DES SERVICES PUBLICS

Annoncées lors de la conférence nationale des territoires, le 17 juillet, la baisse de 13 milliards d'euros sur cinq ans et la réforme de la taxe d'habitation mettent en danger tous les domaines de la vie locale. Déjà, durant le mandat de François Hollande, les collectivités territoriales ont vu amputer leurs dotations de 11,5 milliards d'euros. Une injustice de plus pour des collectivités qui réalisent des efforts budgétaires depuis longtemps.

De ces sommes retranchées des budgets des collectivités, départements compris, ce sont autant de commandes publiques qui sont mises en danger et, avec elles, les emplois concernés. En effet, avec 70 % des investissements publics réalisés en France par les collectivités, des secteurs entiers de l'économie risquent de se retrouver avec un carnet de commandes aux pages blanches, notamment dans le BTP (bâtiment et travaux publics).

Ces ponctions sur les collectivités, ce sont aussi les politiques de solidarité qui risquent d'en pâtir et avec elles leurs bénéficiaires, souvent déjà accablés par le chômage et la précarité.

60 milliards d'euros d'économies annoncées sur l'ensemble du quinquennat auront, par ricochet, un impact sur le pouvoir d'achat. « Selon les modalités choisies, certaines coupes dans les dépenses – par exemple dans la santé ou les aides personnalisées au logement – pourraient pénaliser les moins riches et accentuer encore les inégalités engendrées par la mise en œuvre des mesures fiscales ».

Macron a vanté un « pacte girondin » avec les collectivités. Mais, en leur coupant les vivres et en supprimant la taxe d'habitation, dernier levier d'autonomie fiscale des communes, il se livre surtout à une austérité et à une casse des services publics toute « jacobine ».

D'après LE MONDE : 13 juillet, Les mesures fiscales...M. Charrel / L'HUMANITE : 3 août, Dépenses publiques... O. Morin / 21 août, Communication...A. Soucheyre

LOGEMENT DES **État des lieux** FRANÇAIS

L'action d'Indecosa-CGT auprès des locataires est une part importante du travail réalisé par l'association. Tous les quatre ans, des élections viennent confirmer la nécessité de cet engagement. Ce dossier dresse un aperçu du contexte général dans lequel les militants se mobilisent.

Dossier réalisé par Michèle Berzosa

Comme la société, les besoins en logement des Français évoluent. Les familles connaissent des géométries variables, les jeunes rencontrent des difficultés qui les attachent aux foyers de leurs parents, l'allongement de la durée de vie change la donne... À ces phénomènes sociétaux, s'ajoute un contexte économique compliqué : la pénurie de logements, des prix inaccessibles, des revenus insuffisants pour faire face aux charges afférentes au logement que l'on soit propriétaire ou locataire, les difficultés croissantes pour certaines classes sociales et certaines classes d'âge d'accéder à la propriété, l'éloignement obligé des bassins d'emplois et des centres de villes, la mobilité professionnelle enrayée par la crainte de ne pas trouver de logement... Pour ce numéro de rentrée, IN propose un état des lieux du logement en France. Le dossier qui suit s'appuie sur une étude très complète de l'INSEE publiée cette année (voir « pour en savoir plus »).



La question du logement recouvre de nombreux combats. À commencer par la défense d'un droit inaliénable et la revendication d'un grand service public de l'habitat et du logement.

Au-delà des chiffres, quelques fois un peu abstraits, la question du logement concerne les militants d'Indecosa-CGT à plus d'un titre. D'abord – et l'actualité de l'été avec la volonté du gouvernement de réduire les aides au logement le confirme – la question du logement recouvre de nombreux combats. À commencer par la défense d'un droit inaliénable et la revendication d'un grand service public de l'habitat et du logement.

Les actions des militants de l'association ne se limitent pas aux règlements des litiges avec les bailleurs sociaux. Elles concernent également la mobilisation pour la défense du réseau Action Logement et de son financement, la mobilisation contre les coupures d'eau et d'énergie, contre les expulsions, contre l'habitat insalubre, la précarité énergétique et la surpopulation. Elles s'inscrivent aussi dans la représentation des locataires et la participation aux Conseils d'administration des bailleurs.

Les chiffres qui suivent donnent une vision globale et quantitative du contexte dans lequel les associations Indecosa-CGT agissent. Ils révèlent aussi des inégalités frappantes et une augmentation prononcée des coûts liés au logement. ■

Le logement en France : une vue d'ensemble

Au 1^{er} janvier 2016, en France métropolitaine

- 🏠 34,5 millions : nombre de logements au total,
- 🏠 1% : l'augmentation par an en moyenne depuis 30 ans (la croissance démographique légale est de 0,40%),
- 🏠 28,4 millions de résidences principales,
- 🏠 8% de logements vacants (habitables ou non),
- 🏠 57% de logements individuels,
- 🏠 16% des résidences principales se situent dans l'agglomération parisienne,
- 🏠 22% en zone rurale.



Le taux d'effort des ménages : des inégalités entre locataires et propriétaires

En 2013

- Taux d'effort moyen : 18,3% des revenus,
- Locataires du secteur libre : 28,4%,
- Locataires du secteur social : 24,1%,
- Propriétaires non accédant : 8,9%,
- Accédants à la propriété : 26,6%.

Les aides au logement contribuent à réduire le taux de 1,1 point en moyenne, de 9,4 points pour les ménages les plus modestes.



Les aides au logement : une nécessité menacée

En 2013, en France métropolitaine

- 🏠 20,1 milliards d'euros, soit 0,9 % du PIB : le montant total annuel des aides au logement.
- 🏠 6,3 millions de ménages bénéficient de ces aides.
- 🏠 92% des bénéficiaires sont locataires : un peu plus de deux locataires du secteur libre sur trois bénéficient des aides, quatre sur cinq dans le secteur social.

La majorité des bénéficiaires a moins de 50 ans (âge de la personne de référence) et les moins de 30 ans sont particulièrement surreprésentés. Les personnes seules et les familles monoparentales représentent 6 ménages bénéficiaires sur 10.

Dans près de 3 cas sur 10, la personne de référence est au chômage ou inactive, hors étudiants (10%) et retraités (16,6%).



Evolution depuis 2001

Le taux d'effort est plus élevé en 2013 qu'en 2001 quel que soit le statut de l'occupant. Celui des locataires a augmenté plus fortement que celui des propriétaires, les loyers ayant progressé plus vite que les revenus.

- Pour les locataires du secteur libre : + 4,8 points,
- Pour les locataires du secteur social : + 3,9 points,
- Pour les propriétaires non accédant : + 1,2 point,
- Pour les propriétaires accédant : + 3,3 points.

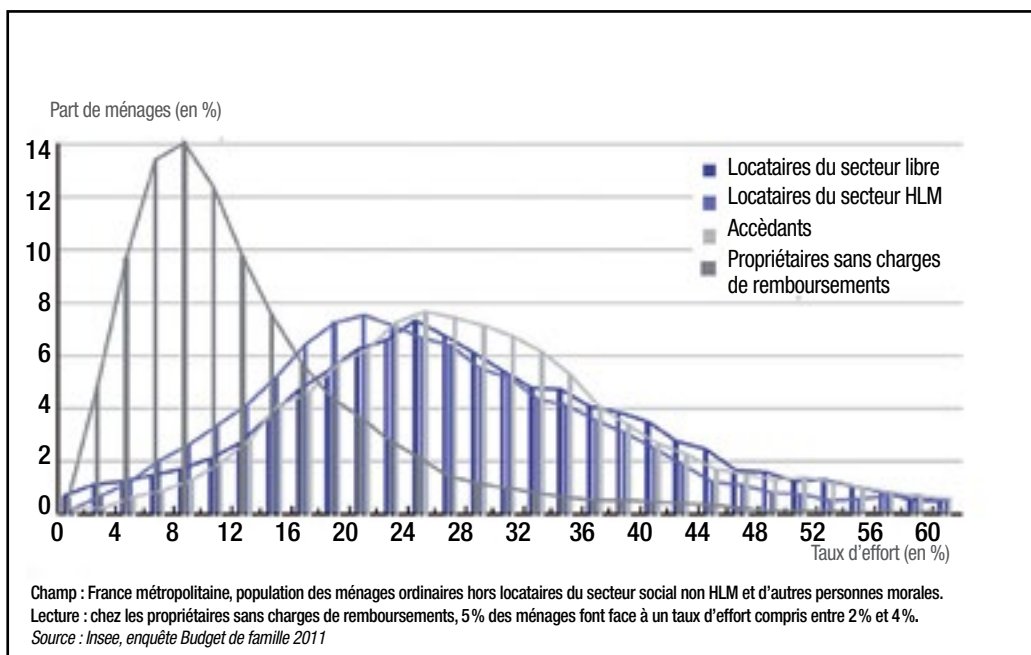
Les dépenses de logement pèsent de plus en plus sur les ménages du premier quartile de revenu, soit les plus modestes.

En effet, tandis que leur revenu a moins progressé par rapport

aux ménages plus aisés (+ 20% contre + 29% pour les ménages du dernier quartile), leurs dépenses se sont fortement accrues depuis 2001 : + 51% (contre + 40%).

Sous l'effet de la modification de la composition des deux groupes, ménages propriétaires et ménages locataires, l'Insee a constaté que le revenu du premier groupe a progressé deux fois plus vite que celui du second. L'écart de revenu entre locataires et propriétaires s'est creusé.

Un peu plus de 300 000 personnes sont à la fois en situation d'impayé de tout ou partie de leurs dépenses en logement et supportent un taux d'effort qui dépasse 40 % de leur revenu.



Part du parc social dans le parc locatif des principales aires urbaines

(la ville principales et les communes alentour)

Paris :	24,5%
Lyon :	20,7%
Marseille – Aix-en-Provence :	17,5%
Toulouse :	12%
Lille :	24,6%
Bordeaux :	14,4%
Nice :	9%
Nantes :	15,1%
Strasbourg :	15,7%
Grenoble :	16%



Focus sur les locataires

- 40% des ménages de France (hors Mayotte) sont locataires (chiffre stable depuis 1984),
- 61 % des couples dont les membres ont moins de 30 ans et dont les enfants résident avec leurs parents sont locataires (les autres sont propriétaires ou logés gratuitement), quasi 100% des familles monoparentale sont locataires,
- 93% d'entre eux se situent dans les aires urbaines,
- 58% du parc locatif se trouve dans le secteur libre,
- 71% des locataires du parc privé, 86% des locataires du parc social résident dans un appartement dans des immeubles collectifs,
- Depuis 1984, l'ancienneté des locataires dans le secteur libre a baissé de presque 2 ans, elle a augmenté de 5 ans dans le secteur social. ■

Les dépenses des locataires

- En 2013, un ménage locataire dépense en moyenne 125€ annuels par m² habitable pour sa résidence principale. L'essentiel de cette dépense brute est consacré au loyer et aux charges locatives (102 € annuels par m²). Vient ensuite la consommation d'eau et d'énergie, avec 14 % du total.
- Compte tenu des aides personnelles au logement qui représentent en moyenne 14 % de la dépense brute, la dépense nette consacrée au logement des locataires est ramenée à un peu plus de 107 € par m² par an.
- Une fois déduites les aides au logement, un locataire du secteur libre dépense encore en moyenne 50 % de plus au m² pour son logement qu'un locataire du secteur social.
- Si les loyers sont plus faibles dans le secteur social que dans le libre, les charges locatives au m², quant à elles, sont en moyenne plus importantes du fait de la prédominance des grands immeubles collectifs, avec des services plus coûteux, comme l'entretien d'un ascenseur ou des parties communes.
- Depuis le milieu des années 1980, les dépenses de logement ont nettement progressé en euros constants par m². La hausse a été plus vive pour les ménages du premier quartile de revenu. ■

Focus sur les propriétaires

En 2013, 57,9% des ménages étaient propriétaires occupants. Grâce à l'allongement de la durée des emprunts et à la baisse des taux, la capacité d'achat des ménages s'est maintenue au cours des années 2010, malgré la forte hausse des prix des années 2000. Mais l'accès à la propriété est devenu plus sélectif, nécessitant de la part des ménages des revenus et un montant d'apport personnel plus élevés. Les inégalités d'accès à la propriété se sont renforcées.

Parmi les ménages propriétaires, il convient de distinguer ceux ayant acheté à crédit et ayant encore des emprunts à rembourser, les accédants, de ceux qui n'ont pas ou plus de crédit, les non-accédants.

Les non-accédants sont des ménages plus âgés (plus de la moitié ont 65 ans ou plus), composés souvent de personnes seules ou de couples sans enfant dans le foyer.

Les ménages accédants sont plus jeunes que les non-accédants (les deux tiers ont entre 30 et 50 ans) et vivent le plus souvent en couple avec des enfants (59,3 %).

Près des deux tiers des accédants sont primo-accédants. ■





Le droit au logement bafoué

82 000 adultes, accompagnés de 30 000 enfants, étaient début 2012, en France métropolitaine, sans domicile dans les agglomérations de 20 000 habitants ou plus.

Ces personnes étaient sans abri ou se trouvaient au moment de l'enquête dans des centres d'hébergement, des chambres d'hôtel ou des logements payés par des associations. Les situations les moins stables (sans abri, hébergement qu'il faut quitter le matin) concernent en très grande majorité des hommes et rarement des actifs occupés.

Les autres situations (hébergement de durée plus longue, chambre d'hôtel ou logement payé par une association) offrent davantage de confort et s'adressent plus aux familles ou aux femmes accompagnées d'enfants.

32 000 personnes vivaient à l'hôtel au 1^{er} janvier 2013, à leurs propres frais ou par l'intermédiaire d'associations (dans ce deuxième cas, elles sont considérées comme sans domicile).

Selon l'enquête Logement de 2013, d'autres personnes, également privées de logement personnel, sont en situation d'hébergement contraint, elles sont environ :

70 600 entre 18 et 59 ans et **45 500** de 60 ans ou plus, ainsi que **322 600** enfants de plus de 25 ans, revenus au domicile des parents (ou grands-parents) après avoir occupé un logement indépendant.

75 500 personnes disposant d'un logement personnel, déclaraient au recensement de la population vivre dans une habitation de fortune.

La privation de confort (c'est-à-dire deux défauts graves de confort ou plus constatés) touche, selon l'enquête Logement 2013, plus de 2 millions de personnes.

896 600 personnes sont en situation de surpeuplement accentué.

Enfin, dans les DOM, la privation de confort concerne trois fois plus de personnes rapportées à leur population qu'en métropole, le surpeuplement quatre fois plus, mais la proportion de personnes faisant partie de ménages cumulant un taux d'effort excessif et des impayés est similaire.

Pour en savoir plus : Les conditions de logement en France, édition 2017, Insee Références

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2586377>

« Le patrimoine permet le patrimoine »



Louis Chauvel est sociologue, spécialiste de la démographie. Il s'emploie à étudier la société française non pas par le prisme des classes sociales, mais par celui des générations. Éclairage sur la propriété et sa transmission.

Sur le patrimoine et sa transmission d'une génération à la suivante, Louis Chauvel s'est penché sur les évolutions induites notamment par l'allongement de la durée de vie et la recomposition des familles.

Dans la société actuelle, et malgré ces changements de paramètres, pour le sociologue, la possession d'un patrimoine est devenue plus importante que la possession d'un diplôme. « *Le patrimoine permet le patrimoine. L'accès au crédit pour les plus jeunes est de plus en plus conditionné au patrimoine des parents. Les primo-accédants à l'immobilier sont de plus en plus souvent les enfants de propriétaires. Et ce patrimoine parental est devenu*

tellement important qu'il permet de payer et d'accéder aux grandes écoles. Ce sont les enfants de ceux qui ont un patrimoine qui auront les diplômes. »

Mais, les transmissions générationnelles deviennent une loterie et sont aujourd'hui plus aléatoires qu'autrefois en raison d'une espérance de vie qui s'allonge et des complexités et recompositions familiales. Les enfants doivent donc attendre. « *Si le patrimoine est de plus en plus important, il arrive de plus en plus tard et cette attente peut créer parfois de la frustration.* ». De ce fait, le sociologue constate une grande désillusion des jeunes et y voit – et c'est le titre de son dernier livre – « *La spirale du déclassement* » (Le Seuil). ■

CGT, Indecosa-CGT : une vision commune, des leviers différents

Interview croisée de Véronique Martin, responsable du collectif confédéral « logement » et de Martine Sellier, présidente d'Indecosa-CGT.

IN : Comment le droit au logement est-il défendu par la CGT ? Par Indecosa-CGT ?

Véronique Martin : La CGT est présente d'une part dans les instances représentatives où elle fait entendre ses revendications et d'autre part, au niveau des entreprises où elle intervient sur des points plus précis comme les aides au logement. La CGT travaille aussi avec diverses associations, Indecosa-CGT et d'autres, sur des luttes telles que l'arrêt des expulsions sans relogement. Le collectif confédéral « logement » que je pilote a pour mission d'aider et d'impulser l'activité des organisations de la CGT sur toutes ces questions.

Martine Sellier : Indecosa-CGT est plus proche au quotidien des locataires qu'elle représente individuellement et collectivement. Les questions relatives au logement intègrent notre préoccupation plus globale du bien-vivre des salariés et des retraités.

IN : Peut-on dire qu'en matière de logement, Indecosa-CGT est le « bras armé » de la CGT ?

V. M. : L'expression est trop forte et ne reflète pas forcément la réalité. En fait, sur le terrain, nous tentons de développer les coopérations entre les syndicats et leur association. Mais cela dépend des personnalités, des actions, du contexte... Néanmoins partout, on fait en sorte que des passerelles existent.

M. S. : Indecosa-CGT joue aussi le rôle de « lanceur d'alerte ». Je pense par exemple au travail que nous menons en lien avec la fédération Mines et Énergie sur la précarité énergétique des locataires ou des propriétaires aux faibles revenus, notamment les retraités.

IN : Que représente le logement dans l'activité de la CGT ? Et d'Indecosa-CGT ?

V. M. : Pour être honnête, le sujet du logement est au cœur des revendications de la CGT, mais bien souvent il se



Véronique Martin

Pascal Lalys

trouve « effacé » par l'actualité. Il nous faut partout dépasser le domaine de l'institutionnel et inscrire le logement, qui aujourd'hui représente le premier poste de dépense des ménages actifs et/ou retraités, dans notre activité revendicative quotidienne.

M. S. : Il y a aussi une différence de statut importante. Nos militants sont le plus souvent des représentants élus. À la CGT, ils sont mandatés.

Pour l'association, le logement représente un travail énorme, justement du fait des élections des représentants de locataires qui se tiennent tous les quatre ans.

IN : La baisse des APL voulue par l'actuel gouvernement est, par exemple, un sujet de mobilisation commun. Pouvez-vous citer d'autres exemples ?

M. S. : Ils sont nombreux : le taux d'effort lié au logement inférieur à 20% des revenus, l'opposition à la vente des logements sociaux, la nécessaire réhabilitation, le retour de l'aide à la pierre, la revalorisation du livret A...

V. M. : En fait, entre nos revendications et celle d'Indecosa-CGT, les différences sont minimes. Elles tiennent plus dans les leviers actionnés, les formes d'intervention.

M. S. : Quand nos actions ne sont pas communes, elles sont parallèles.

IN : Y aurait-il un terrain d'action, dans



Martine Sellier

l'entreprise, réservé au syndicat, et un autre auprès des ménages, qui serait celui d'Indecosa-CGT ?

V. M. : Il est certain que l'entreprise, les lieux de travail, sont pour nous des terrains de prédilection. C'est là que nous revendiquons et défendons les droits des salariés et luttons contre le désengagement des entreprises en matière, notamment, de logement.

M. S. : Je pense à un problème majeur qui n'est pas traité dans les entreprises à la hauteur de l'enjeu : l'éloignement entre le lieu de travail et le domicile dans les grandes métropoles. C'est typiquement un problème qui doit être traité à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.

IN : En conclusion, dans le domaine du logement, qu'attend la CGT de son association consumériste ?

V. M. : Nous souhaitons développer plus largement le travail en commun sur un grand nombre de dossiers. Indecosa-CGT, par son expérience du terrain, peut nourrir notre activité syndicale.

IN : Et que peuvent attendre les militants d'Indecosa-CGT de la CGT ?

M. S. : Nous aimerions que chacun comprenne qu'Indecosa-CGT est un outil au service de la CGT et que les militants prennent la mesure de l'importance de l'association. ■

BOURGES « ÊTRE AU PLUS PRÈS DES LOCATAIRES »

Claudie Henry est représentante Indecosa-CGT des locataires de son quartier des Gibjoncs, à Bourges, depuis fin 2010. Elle siège au Conseil d'administration de Bourges Habitat (4 500 logements).

IN : Qu'est-ce qui te semble le plus important parmi tes missions d'administratrice ?

Claudie : Le terrain ! Avant tout être au plus près des locataires ! Il n'y a pas mieux que le contact avec les gens pour savoir comment bien les représenter. Il ne s'agit pas d'agir à leur place, mais avec eux, collectivement. Rencontrer les locataires nous permet aussi de bien expliquer ce qu'est Indecosa-CGT, bien exposer nos points de vue, notre vision. C'est essentiel.

IN : Dans le cadre du plan stratégique de patrimoine qui prévoit la démolition de 400 logements sur six sites différents, c'est ce que tu as fait ?

Claudie : Oui, avec un autre élu, Gilles Giraudon, nous sommes allés demander aux locataires présents sur les sites ce qu'ils voulaient faire, quelles étaient leurs positions. Tout cela prend beaucoup de temps. Pour s'investir pleinement, il faut être passionnée et...retraîtée.

IN : Tu n'hésites pas à avertir la presse quand cela s'avère nécessaire...

Claudie : Informer la presse nous permet notamment de dé-

noncer les mauvaises conditions de logement, faire savoir que le bailleur n'entretient pas les immeubles comme il le devrait, qu'il suit mal les travaux en cours et qu'il y a une quantité incroyable de malfaçons inacceptables... Soixante cinq logements neufs sont actuellement bloqués à cause de malfaçons !

IN : Quels sont en ce moment les dossiers importants en cours ?

Claudie : Le projet de fusion de notre office avec l'office public départemental du Cher nous préoccupe pas mal. Cette fusion réunirait plus ou moins 10 000 logements, une quantité trop importante pour rester proche des locataires et faire du bon travail.

Ensuite, comme je l'ai dit, le projet de démolition des immeubles, dont il n'est pas prévu de remplacer les logements.

Enfin, il y a un vrai problème de vacance des logements. 17% de la totalité ne sont pas occupés, principalement pour des problèmes techniques : mauvais entretien, présence d'amiante, malfaçons...

IN : Quel est l'argument que tu utilises le plus souvent pour défendre les locataires ?

Claudie : Je dis toujours à nos interlocuteurs que les problèmes qu'ils soulèvent ne sont pas du fait des locataires qui remplissent les caisses et sont les premiers à subir ces problèmes.

Propos recueillis par Michèle Berzosa

ORNE RELATIONS DIFFICILES AVEC CERTAINS BAILLEURS

Dans l'Orne, Indecosa-CGT, a actuellement cinq élus chez trois bailleurs : quatre dans deux ESH, et un dans un OPHLM. Nos élus sont totalement pris par environ 40 CAL par an, plus les CA, plus les différentes commissions. Depuis 2012, nous avons mis en place une commission logement de 15 membres qui traite des sujets concernant le logement social.

Dans le cadre des relations avec les bailleurs, Indecosa-CGT, 61 rencontre de grandes difficultés pour faire appliquer les lois en vigueur. Exemple : la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté lors de la mise en place du PCL, lutte contre l'habitat indigne, etc. De plus, nous n'avons toujours pas signé le PCL avec les ESH. Il nous faudrait peut-être réfléchir à la mise en place au niveau national d'outils juridiques, afin d'apporter une aide à nos associations bien démunies face à la mauvaise volonté de certains bailleurs.

L'amiante fut, des années 60 aux années 90, incorporée dans des ciments, plâtres, mortiers, colles, peintures, enduits, vernis, mastics, plastiques et enrobés routiers, etc. Comme dans de nombreuses régions, l'Orne n'a pas échappé à la règle. De nombreuses constructions érigées avant 1997 sont concernées, c'est le cas chez tous nos bailleurs, dans les revêtements de sol, entre autres. Là aussi, nous rencontrons de grandes difficultés pour faire intervenir les bailleurs.

Pour finir, nous avons quand même pu faire avancer certains dossiers à force de ténacité et avec l'appui des locataires.



Comme partout ailleurs, la lutte pour le désamiantage dans de nombreuses constructions est une des priorités

Associations Indecosa-CGT départementales, vos antennes :

Les actions que vous menez, les initiatives que vous organisez, vos activités sont à valoriser et à partager. Transmettez vos textes, programmes, informations, compte-rendus au secrétariat d'Indecosa-CGT national pour publication dans les pages Vie locale du IN Magazine.

Pensez à communiquer régulièrement vos calendriers (dates de vos CA, AG, formations...).

Le comité de rédaction

Daniel Postaire

■ **CHER** ■ PREMIÈRE ASSOCIATION DE LOCATAIRES

Depuis plus de huit ans, l'association est engagée dans l'activité logement, plus précisément dans la représentation et la défense des locataires HLM.

Aux élections de 2010, pour un parc locatif de 23 000 logements, répartis dans 130 communes du Cher, appartenant à quatre bailleurs (deux publics, deux privés), nous entrons dans les CA avec un élu chez chaque bailleur. Les élections de 2014 ont marqué un net progrès de l'implantation d'Indécosa-CGT 18 dans le paysage du logement social. Avec 38,45 % des voix (plus 17,45 % depuis 2010), et six élu-e-s sur les 14 postes

à pourvoir au sein des quatre CA des organismes HLM, nous sommes devenus la première association de locataires du Cher !

Notre expérience de terrain et les réflexions collectives que nous avons conduites, nous ont permis de structurer progressivement notre activité autour des orientations de travail suivantes :

- La constitution de la "Commission Logement-Habitat CGT 18" animée par l'association. Elle réunit tous les deux mois les élus des locataires d'Indécosa-CGT et ses représentants dans les CCL, les mandatés CGT dans les CA des deux offices publics, le représentant du syndicat

CGT des personnels des organismes HLM.

- L'organisation du travail collectif des militants impliqués dans les instances des organismes.
- La formation des élus et des représentants Indécosa-cgt 18 siégeant dans les instances HLM.
- La création "d'Amicales de Locataires affiliées à l'Indécosa-CGT 18".

A la prochaine réunion de la Commission Logement, nous allons débattre de notre schéma de travail pour l'organisation des élections de 2018.

Guy Léger,
Animateur de l'activité logement

FICHE PRATIQUE

COUPURES D'EAU : L'INTERDICTION DOIT ÊTRE RESPECTÉE

Une personne de mon village connaît de grandes difficultés depuis son licenciement. Son fournisseur d'eau menace de lui couper son approvisionnement parce qu'elle ne parvient plus à payer ses factures. Déjà, il a réduit le débit au robinet. Est-ce légal ?
Sophie H (38)

Sophie, vous pouvez rassurer votre voisine : les coupures d'eau pour cause de non-paiement des factures sont interdites tout au long de l'année, pour les résidences principales, depuis la loi de 2013, dite loi Brottes, entrée en vigueur en février 2014. Malheureusement, l'application de cette loi a mis du temps à s'imposer et, longtemps après sa promulgation, les distributeurs d'eau ont procédé à des coupures. Il semblerait que certains distributeurs usent toujours de la menace pour impressionner leurs clients.

L'eau pour vivre décentement

Les coupures étant désormais interdites, les distributeurs ont recours à la réduction drastique du débit de l'eau du robinet. Cette technique que subit votre voisine se nomme le lentillage. Une économiste de l'Institut National de la Consommation (INC) s'appuie sur différents textes de loi,



pour affirmer que la pratique du lentillage, comme les coupures, est interdite par la loi. Parmi ces textes, l'économiste rappelle que le Conseil Constitutionnel fonde l'accès à l'eau sur la possibilité pour

chacun de disposer d'un logement décent.

Les Fonds de Solidarité Logement

Outre cette réponse d'ordre législatif, vous vous demandez certainement comment aider concrètement votre voisine ? Vous pouvez tout d'abord l'accompagner vers une association de défense des consommateurs qui la conseillera et la soutiendra dans les démarches à entreprendre. Y compris, si cela s'avérait nécessaire, lors d'une procédure judiciaire à l'encontre de son fournisseur. Ensuite, l'aide à l'accès à l'eau relevant essentiellement du Fonds de Solidarité Logement (FSL) et des initiatives des collectivités, le mieux est donc de diriger la personne vers les services sociaux de votre mairie ou du Conseil départemental.

Michèle Berzosa pour Indécosa-CGT



INDECOSA-CGT - L'AVIS

En France, un grand service public de l'eau et de l'assainissement devrait assurer à tous les citoyens la fourniture d'une eau potable de qualité et un traitement qui garantisse aux générations à venir une ressource saine. INDECOSA-CGT s'engage en faveur du droit fondamental de l'homme à l'eau et à l'assainissement, reconnu en 2010 par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Cela signifie que, partout dans le monde, un minimum d'eau nécessaire à la vie doit être mis gratuitement à disposition.

Contact: indecosa@cgt.fr et www.indecosa.cgt.fr

 **BON A SAVOIR**

IMMOBILIER

Diagnostics immobiliers à réaliser pour mettre un logement en location

Depuis le 1^{er} juillet 2017 deux nouveaux diagnostics s'imposent aux bailleurs.

1. Diagnostics à fournir

- un état de l'installation intérieure de gaz et d'électricité, si celles-ci ont plus de 15 ans
- Cette obligation, en vigueur depuis le 1^{er} juillet, concerne les appartements dont le permis de construire est antérieur au 1^{er} janvier 1975, et à partir du 1^{er} janvier 2018 pour ceux construits après 1975 ainsi que pour les maisons individuelles.
- la performance énergétique du logement (DPE), dont la validité est de 10 ans.
- la détection du plomb (CREP), dont la validité est de 6 ans (définitif en l'absence de traces de plomb).
- ainsi que l'état des risques naturels miniers et technologiques (ERNMT), dont la validité est de 6 mois.

La surface habitable, définie par l'article R 111-2 du Code de la construction et de l'habitation, doit aussi figurer dans le contrat de bail.

Le diagnostic amiante qui était prévu par la loi Alur du 24/03/14, n'est pas encore entré en vigueur faute de décret.

Une information sur le radon devait être communiquée à partir du 1^{er} juillet dans les zones géographiques où ce gaz radioactif est présent (Bretagne, Corse, Massif central et Vosges), mais le décret d'application est toujours en attente de parution.

2. Réaliser les diagnostics

Les diagnostics doivent être établis par un professionnel certifié, en personne.

La loi autorise les propriétaires à renseigner sur certains diagnostics (ex : l'ERNMT à partir des informations figurant sur le site prim.net) ; ainsi que d'effectuer le mesurage de la surface habitable (mais il est conseillé de passer par un professionnel afin de limiter tout risque contentieux).

Le DPE doit figurer sur les annonces de mise en location.

Le propriétaire doit disposer d'un dossier complet pour la signature du bail.

3. Conséquences d'un diagnostic manquant ou erroné

Attention, si certains diagnostics sont manquants, le propriétaire ne pourra pas s'exonérer de la garantie de vices cachés.

Le locataire pourrait même obtenir des dommages et intérêts, voire la résiliation du bail, suivant le préjudice subi.

Par ex : si la surface du logement est inférieure d'au moins 5 % à celle annoncée, il a le droit de réclamer une diminution proportionnelle du loyer. A son tour le propriétaire pourra se retourner contre le professionnel qui a effectué le mesurage.

Si le résultat d'un audit a été délibérément falsifié, le locataire peut invoquer le dol et obtenir le dédommagement du préjudice ou la résiliation du contrat.

Textes de référence :

Art.L134-1 et ss. du code de la construction et de l'habitation

Art.L1334-5 et ss. du code de la santé publique

Art.L125-5 du code de l'environnement
Décrets numéros 2016-1104, et numéros 2016-1105 du 11 août 2016

Fiche préparée par Alicia Girardin



BULLETIN D'ADHÉSION

Nom :
 Prénom :
 Date de naissance :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Téléphone fixe :
 Portable :
 Courriel :

Entreprise ou organisme

J'adhère pour l'année 2017 30 euros
 Je m'abonne à IN magazine pour six numéros 20 euros
 Soutien au magazine 40 euros

Membre bienfaiteur

Je verse pour l'année 2017

et je reçois les 6 numéros du IN Magazine 100 euros

Date et signature

BULLETIN D'ABONNEMENT

INDIVIDUEL

Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 Code postal :
 Ville :
 Tél. :
 E-mail :
 Entreprise ou organisme :

Au numéro : 4 €

Abonnement annuel

Individuel : 20 € Collectif 5 à 9 : 16 € Collectif 10 et plus : 12€ Soutien : 40 €
 Membre bienfaiteur : 100 €

COLLECTIF

Responsable de liste et du règlement collectif
 Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 Code postal :
 Ville :
 Tél. :
 E-mail :
 Entreprise ou organisme :

 ■ Indiquer sur papier libre le nom et les coordonnées des destinataires



**Le pouvoir
d'agir
ensemble sur
l'essentiel.**

Crédit photo : Gerhard Limmekogel / Eyesea.

En santé, la Macif s'engage pour favoriser l'accès aux soins à tous.

En plaçant la santé au cœur de sa vision mutualiste, la Macif défend un accès aux soins sans sélection médicale et sans garanties gadget. Être adhérent d'un contrat santé de la Macif, c'est disposer d'une couverture complète et accessible. Particuliers, professionnels, petites et grandes entreprises, si vous partagez les mêmes valeurs, rejoignez-nous !

Plus d'information sur macif.fr



Essentiel pour moi



Les contrats santé proposés par la Macif sont assurés par des mutuelles relevant du Livre II du code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française ou par des institutions de prévoyance régies par le Livre XI du code de la sécurité sociale.
MACIF: MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.